

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU DE CHAMBERY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 55

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

| | |
|-----------------------------|--|
| Arith | Pierre Gerard |
| Barberaz | David Dubonnet - Yvette Fetaz |
| Barby | Catherine Chappuis |
| Bassens | Alain Thieffenat |
| Bellecombe-en-Bauges | Jean-Luc Berthalay |
| Challes-les-Eaux | Julien Donzel |
| Chambéry | Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar |
| | Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas |

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette Annick Bonniez

Jarsy

La Compôte Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges Damien Regairaz

La Motte-Servolex Pascal Mithieux - Sylvie Vuillermet

La Ravoire Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

La Thuile Dominique Pommat

Le Châtelard Pierre Hemar

Le Noyer Philippe Gamen

Les Déserts Pierre Garnier

Lescheraines Albert Darvey

Montagnole Jean-Maurice Venturini

Puygros Luc Meunier

Saint-Alban-Leyse Michel Dyen

Saint-Baldoph Christophe Richel

Saint-Cassin Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales Jean-Luc Deye

Saint-Jean-d'Arvey Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice Louis Caille

Sonnaz Daniel Rochaix

Thoiry Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran Jean-Pierre Coendoz

Vimines Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 2

Michel André - Maryse Fabre

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Mustapha Hamadi à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Henri Dupassieux - de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Anne Routin à Pascal Mithieux - de Françoise Van Wetter à Jean-Michel Picot

• conseillers excusés : 14

Philippe Bard - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Denis Callewaert - Nathalie Colin-Cocchi - Marie-José Dussauge - Daniel Grosjean - Delphine Julien - Anne Manipoud - Dominique Mornand - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Philippe Trepier

1. Constitution du bureau de vote

Le Conseil communautaire a désigné un assesseur : Christine Dioux.

2. Election d'un membre du Bureau

A la suite de la démission de Gérard Marcucci, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection d'un membre du Bureau. En application des articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du code général des collectivités territoriales, les membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Est enregistrée la candidature de Luc Meunier.

| 1 ^{er} tour de scrutin | |
|--|-----------------------------|
| Présents et pouvoirs : 68 Votants : 64 Suffrages exprimés : 64 Votes blancs : 0 Votes nuls : 0 Abstentions : 4 Majorité absolue : 33 | |
| | Nombre de suffrages obtenus |
| Luc Meunier | 64 |

Luc Meunier a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

3. Observations et réclamations¹

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal a été dressé et clos le 12 juillet 2018 à 19h30.

Le président,

Le secrétaire,

L'assesseur